

GGL AMENAGEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 €uros
Siège social : Les Centuries III — 111, place Pierre Duhem
BP 84 — 34935 MONTPELLIER cedex 9
RCS MONTPELLIER 752 772 426

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq,
Le vingt cinq juin,
A onze heures,

Les associés de la société GGL AMENAGEMENT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation verbale, tous les associés y consentant.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain GUIRAUDON, en sa qualité de représentant de la S.A.S GGL GROUPE, président de la société.

Messieurs Jean-Roch MIRABEL représentant l'E.U.R. L JASPER et Gilles PASCAL représentant la S.A.S. CAP AMENAGEMENT, appelés comme scrutateurs, acceptent cette fonction.

Monsieur Edouard MASSIN, est désigné comme secrétaire de séance.

L'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des actions composant le capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition des associés

- La feuille de présence et d'émargement des associés,
- Un exemplaire des statuts de la société,
- Le rapport du président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Pouvoirs de représentation de la société à conférer aux Président, Directeurs Généraux et Directeurs de programmes,
- Pouvoirs de représentation de la société à conférer aux responsables de projets et aux responsables d'agence,

- Pouvoirs de représentation de la société à conférer aux agents commerciaux,
- Pouvoirs pour signature des actes afférents et accomplissement de toutes formalités d'enregistrement et de publicité.

PREMIERE RESOLUTION :

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport établi et présenté par le Président, relatif aux pouvoirs de représentation de la société,

Décide :

- **De conférer à Messieurs :**

Jacques GUIPPONI, Gérant de la SARL LENNA INVEST Présidente
Alain GUIRAUDON, Directeur Général
Jean-Marc LEYGUE, Gérant de la SARL DOMINO, Directrice Générale
Jean-Roch MIRABEL, Directeur de programmes
Gilles PASCAL, Directeur de programmes

Agissant séparément, le pouvoir de représenter la société, lors du dépôt des pièces des opérations d'aménagement de toutes natures, ainsi que pour la signature des actes suivants :

- **Vente de lots de terrains à bâtir de toutes natures**
- **Vente de lots bâtis**
- **Constitution des associations syndicales libres**
- **Cession, à titre gratuit ou onéreux, des voiries, équipements et autres parties communes afférentes, aux collectivités territoriales et ASL**
- **Constitution de servitudes impactant les opérations d'aménagement réalisées**

Avec faculté de subdéléguer et se substituer, sous sa responsabilité, tout collaborateur de son choix ou tout clerc, employé de l'office notarial rédacteur de l'acte concerné.

Et ce, à compter du 1^{er} Juillet 2025 au 31 décembre 2025 inclus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. Elle annule et remplace toutes celles prises précédemment sur les mêmes objets.

DEUXIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport établi et présenté par le Président, relatif aux pouvoirs de représentation de la société,

Décide :

- **De conférer à Mesdames et Messieurs :**

Lidvine GUELDER
Sarah LE HENAFF
Boris PIETRALUNGA
Guilhem PONS

Romain RIGAULT
Aurore SAUNIER
Dominique CARRERE (ext)

Agissant séparément, le pouvoir de représenter la société, lors du dépôt des pièces des opérations d'aménagement de toutes natures, ainsi que pour la signature des actes suivants :

- **Vente de lots de terrains à bâtir de toutes natures**
- **Vente de lots bâtis**
- **Constitution des associations syndicales libres**
- **Cession, à titre gratuit ou onéreux, des voiries équipements et autres parties communes afférentes, aux collectivités territoriales et ASL**
- **Constitution de servitudes impactant les opérations d'aménagement réalisées**

Et ce, à compter du 1^{er} Juillet 2025 au 31 décembre 2025 inclus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. Elle annule et remplace toutes celles prises précédemment sur les mêmes objets.

TROISIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport établi et présenté par le Président, relatif aux pouvoirs de représentation de la société,

Décide :

- **De conférer à Mesdames et Messieurs :**
Thierry ABRAN
Sophie BAIA RODRIGUES DO VALE (ext)
Pascale PICAMAL (ext)
Claude DESPINOY (ext)
Stéphane REDERCHER (ext)
William MARTIN (ext)

Agissant séparément, le pouvoir de représenter la société lors de la signature des actes de vente des lots de terrains à bâtir aménagés et des lots bâtis

Et ce, à compter du 1^{er} Juillet 2025 au 31 décembre 2025 inclus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. Elle annule et remplace toutes celles prises précédemment sur les mêmes objets

QUATRIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés confère tous pouvoirs aux fins de formalités, démarches et publicité en rapport avec les résolutions précédentes, au porteur d'un original ou d'une simple copie du présent procès-verbal, ainsi que d'un extrait certifié conforme par le Président, les Directeurs Généraux et Monsieur Edouard MASSIN, agissant séparément.

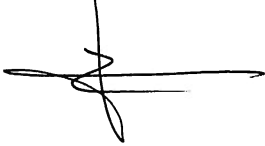
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, les associés ont dressé et signé le présent procès-verbal.

Les scrutateurs

Jean-Roch MIRABEL



Le Président

Alain GUIRAUDON



Le secrétaire de séance

Edouard MASSIN



Gilles PASCAL

